
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 AVRIL 2009

L'an deux mil neuf, le jeudi seize avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE BARRON Gérard, Maire.

Présents : Messieurs Le Barron, Lallouet, Paquet, Robillard, Moncel, Durand, Chapron, Duhamel, Durel, Mesdames Imbeaud, Le Roux, Manoury, Lorgetie.

Absent : //

Procuration : de Mme Cattanéo à Mr Lallouet, de Mr Armand à Mr Robillard.

Modification des statuts de la communauté de communes Evrecy/Orne/Odon : modification de l'article 5 des statuts :

Mr le Maire informe le conseil municipal que par délibération en date du 22 janvier 2009, le conseil communautaire a modifié l'article 5 des statuts de la communauté de communes.
Aussi, le conseil municipal doit maintenant se prononcer sur cette modification afin que l'article 5 soit rédigé comme suit :

« Le conseil communautaire désigne le bureau de la communauté de communes composé de :

- du président
- d'un ou plusieurs vice-président. Le nombre de vice-président est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.

Le président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant dans les conditions fixées par l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette modification.

Modification des statuts de la communauté de communes Evrecy/Orne/Odon : élargissement de la compétence concernant l'Odon

Mr le Maire informe le conseil municipal que par délibération en date du 22 janvier 2009, le conseil communautaire s'est prononcé sur l'élargissement de la compétence concernant l'Odon.

Aussi, il est proposé de modifier le libellé de la compétence actuelle de la manière suivante :

« la communauté de communes est compétente pour les études, les travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien des berges, des plantations, de la faune et de la flore des rivières de la Guigne, de l'Odon ainsi que pour les études sur le bassin versant de l'Odon, à l'exclusion des opérations particulières spécifiques de lutte contre les inondations qui restent d'intérêt communal. »

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette modification.

Modification des statuts de la communauté de communes Evrecy/Orne/Odon : prise de compétence concernant la réalisation d'un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics ainsi que d'un diagnostic d'accessibilité d'accessibilité des établissements recevant du public :

Mr le Maire informe le conseil municipal que par délibération en date du 22 janvier 2009, le conseil communautaire a approuvé le transfert de la compétence : « élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics ainsi que du diagnostic d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public existants , propriétés des communes ou de la communauté de communes. »

Il est précisé que la compétence de la communauté de communes sera limitée au recrutement du bureau d'études, lequel travaillera ensuite avec chaque commune pour l'établissement des documents prévus.

Aussi, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le transfert à la communauté de communes de la compétence suivante :

- « Elaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics ainsi que du diagnostic d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public existants, propriétés des communes ou de la communauté de communes. »

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette modification.

Subventions aux associations :

Mr Robillard, président de la commission « Culture, animations, loisirs » propose d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- Association Loisirs Feuguerolles Bully : 5 100 €
- Club Omnisports Feuguerolles Bully : 2 700 €
- Comité des Fêtes Feuguerolles Bully : 2 500 €
- Compagnie Théâtrale Jacky Auvray : 700 €
- Mairie de Vieux, location bungalow foot : 660 €
- Club de l'Amitié Feuguerolles Bully : 350 €
- Les Philosophes de la Percussion : 300 €
- Association des Donneurs de Sang Bénévoles : 180 €
- Société de Chasse Feuguerolles Bully : 160 €
- Chambre des Métiers & de l'Artisanat : 110 €
- IREO-MFR Maltot : 100 €
- APAEI Caen : 100 €
- MFR La Bagotière, les Moutiers en Cinglais : 100 €
- Association « un enfant pour la vie » : 100 €
- AS Vieux Football : 150 €
- Association Calvag, Vieux : 80 €
- CFA BTP, Alençon : 60 €
- Anciens Combattants Feuguerolles Bully : 50 €
- Amicale des Anciens Mineurs May/Orne : 50 €
- Assoc pour l'aménagement touristique de l'emprise SNCF en Suisse Normande : 100 €
- Association Peuple Digital, Feuguerolles Bully : 150 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions de subventions, inscrites au compte 6554 du budget communal 2009.

Création d'un budget lotissement & dénomination de ce lotissement :

Mr le maire expose au conseil municipal que suite au transfert du permis de lotir LT 14 266 07 D0001 en date du 08 avril, entre les Consorts Maret et la commune, un budget annexe « lotissement » doit être créé.

Le conseil municipal, décide, de :

- Créer un budget « lotissement communal » qui ne sera pas soumis au régime de la T.V.A
- D'attribuer la dénomination « Domaine des Tilleuls » à ce lotissement.

Mr le maire précise que ce budget sera soumis au vote du conseil lors de la prochaine séance.

Achat d'une auto laveuse pour la salle polyvalente :

Mr le maire propose l'acquisition d'une nouvelle auto laveuse pour la salle polyvalente, en remplacement de l'ancienne. Il présente un devis s'élevant à 3 100.37 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide,

- d'accorder une enveloppe globale de 3 500 € TTC maximum
- de demander d'autres devis

Station d'épuration :

Mr Lallouet présente un compte rendu de la réunion avec la commune de St André/Orne pour étudier l'éventuelle mise en œuvre commune d'une station d'épuration. Mr Combe, Président du Syndicat d'assainissement s'est opposé à la réalisation commune d'une station.

Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe stagiaire :

Mr le maire informe les membres du conseil que le contrat à durée déterminée d'un agent affecté à la surveillance des enfants le midi, se termine le 31 août 2009. Il propose de créer un poste d'adjoint technique 2ème classe stagiaire d'une durée hebdomadaire de 4/35ème.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de ne pas créer le poste (4 abstentions – 11 contre) dans la mesure où il est actuellement difficile de se projeter à moyen terme sur les besoins de la commune.

Litige commune/administré :

Mr le maire informe le conseil municipal du nouveau recours de mr Lerouillois suite à l'inondation d'une de ses parcelles les 04 et 05 décembre et les 08, 18 et 19 janvier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de poursuivre la procédure et de confier l'affaire à un avocat spécialisé en droit public.

Restructuration de la cantine scolaire :

Mr le maire rapporte la décision prise par le Syndicat Scolaire « les trois villages » de ne pas construire de cantine.

Après délibération, le conseil municipal, décide :

- L'agrandissement de la cantine, pouvant être utilisée en salle des fêtes
- Confie à la commission « Cadre de vie » la mise en œuvre du projet dans le cadre d'une procédure adaptée.

Le conseil municipal décide également de mener à bien une étude d'implantation d'un self service pour faire face au besoin urgent d'augmentation de la fréquentation de la cantine.

Questions diverses :

Le conseil municipal donne son accord à mr le maire d'autoriser , au maximum 2 campagnes de concassage d'une durée maximum de 2 mois chacune, à l'aide d'une concasseuse mobile, au profit de la Société des Matériaux Caennais.

Les tags seront nettoyés dès le retour des demandes de devis.

La séance est levée à 23h30.

Pour extrait, en mairie,
Le 23/04/09

Le Maire, Gérard LE BARRON

Affiché le 24/04/09